

L'ABF souhaite un cadre législatif pour les bibliothèques | Livres Hebdo

LIVRESHEBDO

Par Véronique Heurtematte, à La Rochelle , le 09.06.2018 à 19h52 (mis à jour le 09.06.2018 à 20h00)

CONGRÈS DE L'ABF

L'ABF souhaite un cadre législatif pour les bibliothèques



À l'entrée du congrès de l'ABF, à La Rochelle du 7 au 9 juin - V.HEURTEMATTE/LH

Après des mois de débats internes, l'Association des bibliothécaires de France s'est prononcée, pendant son congrès du 7 au 9 juin à La Rochelle, en faveur d'un encadrement juridique des bibliothèques.

Lors de son assemblée générale, qui s'est tenue pendant son congrès annuel à La Rochelle, l'Association des bibliothécaires de France (ABF) a voté en faveur d'un encadrement juridique de l'activité des bibliothèques. Le sujet était en débat depuis de nombreux mois au sein de l'association. La forme que cela pourrait prendre reste cependant, pour l'association, très ouverte, création d'une loi nationale pour les bibliothèques ou ajouts de dispositions sur la lecture publique dans des dispositifs juridiques déjà existants. "L'ABF est pour un dispositif qui favorise le développement des bibliothèques sans être contraignant, a détaillé Xavier Galaup, président de l'ABF lors d'un entretien avec la presse. Les bibliothèques sont mises en avant au niveau national comme jamais auparavant, mais nous avons un sentiment que ces équipements sont fragiles. On voit de plus en plus souvent des villes décomplexées dans leur décision de fermer leur bibliothèque. Cela n'est plus considéré comme tabou".

Lors de la traditionnelle table ronde avec les représentants des ministères, Nicolas Georges, directeur du Service du livre et de la lecture (SLL) du ministère de la Culture a, quant à lui, estimé que ce n'était pas le bon moment politique pour une loi. "On peut installer des dispositifs importants sans passer par une loi, a déclaré le directeur du SLL. Par le passé, il y a eu beaucoup de propositions de loi qui ont toutes échoué. Il faut se demander pourquoi. Il ne faut pas trop attendre d'une loi. En Grande-Bretagne, cela n'a pas empêché les collectivités territoriales de fermer leurs bibliothèques". Alain Abécassis, chef du service de la coordination des stratégies de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s'est également déclaré assez réservé sur la pertinence d'une loi. "Alors que les bibliothèques sont traversées par des transformations importantes, une loi pourrait être contreproductive en les figeant dans un cadre rigide. Son seul intérêt serait d'engager un grand débat national sur leur rôle mais on peut le faire en dehors d'une loi. Il faudrait instituer un débat régulier au Parlement".

Rouvrir les discussions sur le prêt numérique

Dans son discours d'ouverture, Xavier Galaup avait constaté que le processus concernant le développement du prêt de livres numériques en bibliothèque était au point mort, notamment sur l'amélioration des trois points d'achoppement pour les bibliothécaires : disparité des modèles économiques proposés par les éditeurs, incomplétude des catalogues et tarification jugée trop élevée. Nicolas Georges s'est déclaré samedi favorable à "se remettre au tour de la table et discuter des modèles dont on a vraiment besoin".

Interrogé sur un premier bilan des trois axes du plan pour les bibliothèques du ministère de la Culture, le directeur du Service du livre et

de la lecture a confirmé que susciter des projets d'extension des horaires d'ouverture était la priorité. "Les 8 millions supplémentaires alloués en 2018 seront dépensés", a affirmé Nicolas Georges. La diversification des missions des bibliothèques est favorisée avec des programmes nationaux tels que la participation des bibliothèques départementales au Plan itinérance. Concernant le volet formation, le représentant du ministère de la Culture a annoncé l'organisation d'assises nationales en novembre, qui rassembleront tous les acteurs de la formation.